



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2016

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-septième session

Compte rendu analytique de la 697^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 5 octobre 2016, à 10 heures

Président(e) : M. Staur(Danemark)

Sommaire

Débat général (*suite*)

GE.16-17461 (F) 101016 121016



* 1 6 1 7 4 6 1 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 heures.

Débat général (suite)

1. **M. De Aguiar Patriota** (Brésil), s'exprimant au nom des pays suivants, Argentine, Colombie, Costa Rica, Chili, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou et Uruguay, dit qu'en adoptant la Déclaration et le Plan d'action du Brésil en 2014, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont engagés à renforcer leur coopération afin de continuer à respecter les normes les plus élevées en matière de protection aux niveaux national et international, en accordant une attention particulière à la situation des mineurs non accompagnés. La mise en œuvre de ce plan au cours des dix prochaines années contribuera à l'application de solutions durables et novatrices pour les personnes réfugiées et déplacées, ainsi qu'à l'élimination de l'apatridie dans le cadre de la campagne du HCR. Les pays du triangle nord de l'Amérique centrale, à savoir El Salvador, le Guatemala et le Honduras, sont quant à eux bénéficiaires de plusieurs projets du HCR relatifs à la prise en charge des migrants irréguliers et à la protection des réfugiés et des personnes déplacées. En août 2016, ces pays se sont engagés, dans la Déclaration de San José, à faire face aux problèmes structurels et multidimensionnels des phénomènes migratoires mixtes et à rechercher des solutions à long terme, avec l'aide de leurs partenaires. Les pays d'Amérique latine se félicitent par ailleurs du déroulement du processus de paix en Colombie et encouragent le Gouvernement colombien à poursuivre ses efforts.

2. **M. Šuc** (Slovénie) indique qu'entre mi-octobre 2015 et mars 2016, la Slovénie a été traversée par plus de 477 000 réfugiés, ce qui représente un quart de sa population. La Slovénie a pris en charge ces réfugiés d'une manière responsable et efficace, dans le plein respect des principes humanitaires, en accordant une attention particulière aux plus vulnérables. Elle estime qu'il faut faire davantage pour la prévention des conflits et la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'extrémisme. À cet égard, elle a mis en place un programme d'éducation aux droits de l'homme et aux droits des enfants réfugiés. Par ailleurs, la Slovénie participe activement au programme de relocalisation de l'Union européenne et a rempli jusqu'à présent 13 % de son quota. Soucieuse de lutter contre le trafic d'êtres humains, la Slovénie a participé et participera encore à l'opération Eunavfor Med. Elle a en outre augmenté son aide aux réfugiés, à laquelle elle a consacré plus de 1,8 million d'euros depuis le début de la crise syrienne. Sa contribution aux appels humanitaires en faveur des réfugiés et déplacés a doublé par rapport aux années précédentes et elle continuera à appuyer les programmes du HCR à l'avenir.

3. **M^{me} Maurás** (Chili) dit que le Chili souscrit pleinement à la déclaration du Brésil. Deux nouvelles lois ont été adoptées dans ce pays afin de garantir une meilleure protection aux réfugiés et de favoriser leur intégration. La première fait du 20 juin la Journée mondiale des réfugiés et du 18 décembre, la Journée internationale des migrants. L'un de ces textes permet aux enfants réfugiés d'acquérir la nationalité chilienne en même temps que leurs parents, sans devoir attendre la majorité. Par ailleurs, le Chili a conçu un plan de réinstallation des réfugiés syriens afin de contribuer au soulagement de la crise humanitaire au Moyen-Orient.

4. **M. Blockert** (Suède) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. La Suède reste l'un des principaux donateurs du HCR et ses contributions de base ne sont pas réservées à une utilisation particulière. Lors du Sommet sur les réfugiés, elle s'est engagée à verser 17,5 millions de dollars des États-Unis au Mécanisme conjoint de l'OIM et du HCR pour l'appui aux nouveaux pays de réinstallation. La Suède s'apprête également à augmenter de 1 500 places son quota annuel de réinstallation. Constatant que les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables dans les crises humanitaires, la Suède se félicite que le HCR soit signataire de l'Appel à l'action contre la violence sexiste, une initiative qu'elle préside, et encourage d'autres États

et organisations à s'y associer. Elle aimerait toutefois voir le HCR en faire encore plus en matière de prévention et de lutte contre la violence sexiste et sexuelle. La Suède souhaite par ailleurs obtenir des informations sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la mise en œuvre du grand compromis.

5. **M. Ambrazevich** (Biélorus) estime qu'il est important que le HCR conserve son caractère apolitique, dans les faits et dans les discours. Il rappelle que, ces dernières années, le Biélorus a été confronté à un afflux de réfugiés ukrainiens. Plus de 160 000 ressortissants ukrainiens se trouvent actuellement sur le territoire du Biélorus, qui est désormais l'un des pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés par rapport au nombre d'habitants. Le Gouvernement fait tout son possible pour répondre aux besoins de cette population, mais il considère que l'aide fournie par le HCR aux pays accueillant des réfugiés doit être déterminée en fonction de la contribution réelle des pays touchés. Par ailleurs, il remercie les experts du HCR pour l'aide juridique qu'ils lui ont apportée en vue d'améliorer la législation biélorussienne en matière d'asile et sollicite une aide technique en vue de l'adhésion du pays à la Convention sur l'apatridie.

6. **M. Chávez Basagoitia** (Pérou) dit que le Pérou souscrit à la déclaration du Brésil. Le Pérou estime que l'accent doit être mis sur la contribution positive des réfugiés à la croissance inclusive et au développement durable. Dans cette optique, il est prêt à contribuer aux travaux qui seront menés dans le cadre du pacte mondial et à l'élaboration de mesures donnant effet au Cadre d'action global pour les réfugiés. Le Pérou demande au Haut-Commissaire d'engager un processus de consultations transparent afin d'aboutir à une proposition de consensus associant les différentes institutions et organisations internationales intervenant dans le domaine humanitaire, sans perdre de vue le fait que l'assistance humanitaire a une logique et des objectifs spécifiques, qui ne sont pas toujours les mêmes que ceux de la coopération pour le développement.

7. **M. Kumar** (Inde) dit que l'Inde se félicite de la facilité de prêt qui vient d'être octroyée à New York afin de permettre aux pays à revenu intermédiaire accueillant de vastes populations de réfugiés de bénéficier de financements à des conditions préférentielles, ce qui répond à une demande de longue date des pays en développement. L'Inde appuie les efforts déployés par le Haut-Commissariat afin de tirer parti des points forts et des avantages comparatifs des organismes des Nations Unies et d'établir des partenariats avec des acteurs locaux et nationaux pour la bonne mise en œuvre de ses programmes. Elle demande instamment au HCR d'intensifier ces partenariats afin que les populations touchées et les communautés hôtes s'approprient les processus et les solutions.

8. L'Inde est heureuse de constater que le HCR a adopté des mesures telles que la simplification des procédures et des outils de gestion dans le cadre du grand compromis, ce qu'elle propose depuis longtemps. Elle demande au HCR de continuer à faire preuve de créativité en adoptant de nouvelles technologies et de nouvelles idées pouvant avoir des conséquences positives importantes sur la situation des réfugiés.

9. **M. Mukongo Ngay** (République démocratique du Congo) dit que la République démocratique du Congo souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. La République démocratique du Congo a ratifié toutes les conventions relatives aux réfugiés et respecte le principe de non-refoulement. Depuis les années 1990, elle accueille l'un des plus importants contingents de réfugiés du monde en provenance du Rwanda, d'Angola, du Soudan du Sud, du Burundi et de République centrafricaine, entres autres. Cette situation a provoqué le déplacement de près de 2 millions de Congolais dans d'autres régions et la fuite à l'étranger de 500 000 autres. La République démocratique du Congo déplore que le principe de partage des responsabilités ne soit pas appliqué par la communauté internationale, laquelle a ordonné l'ouverture d'un couloir humanitaire pour laisser entrer réfugiés et hommes armés. De plus, le manque de financement s'oppose à la mise en œuvre de solutions durables pour les quelque 250 000 réfugiés rwandais.

La République démocratique du Congo estime néanmoins que l'approche globale pour les réfugiés préconisée lors du récent sommet de New York va dans la bonne direction.

10. **M. Hoscheit** (Luxembourg) dit que le Luxembourg souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (UE). Le Luxembourg prévoit d'augmenter sa part de contributions non affectées et faiblement affectées, la faisant passer de 19,3 % à 40 % au moins d'ici 2020, et d'accroître le financement direct des institutions locales, afin qu'il atteigne 5 %. Il conclut actuellement un nouvel accord de partenariat pluriannuel pour la période 2017-2021 avec le HCR, afin de garantir à celui-ci une prévisibilité budgétaire et un soutien constant et fiable. Le projet « emergency.lu », pour lequel le Luxembourg a signé un premier mémorandum d'accord avec le HCR en 2012, et qui consiste à appuyer les opérations humanitaires en fournissant une connexion Internet, fera partie intégrante de ce nouvel accord de partenariat. En 2016, dans le cadre de son accord de partenariat stratégique avec le HCR, le Luxembourg a versé 6 millions d'euros pour divers programmes humanitaires, ainsi qu'une contribution volontaire de 1,5 million d'euros au budget du siège du HCR. Il a également versé une contribution volontaire de 500 000 euros en faveur des programmes que le HCR met en œuvre en Afghanistan.

11. **M. Correia** (Observateur de l'Angola) dit que l'Angola souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Avec le soutien du HCR et des pays hôtes, l'Angola a alloué environ 82 millions de dollars pour rapatrier et réinsérer plus de 500 000 réfugiés angolais. En outre, il collabore étroitement avec les pays hôtes pour faciliter l'insertion sociale de plus de 60 000 réfugiés angolais qui ont choisi de rester vivre à l'étranger. L'Angola, qui accueille plus de 15 000 réfugiés de diverses nationalités, a besoin de l'appui du HCR pour subvenir aux besoins de ces personnes. Il a mis en œuvre une stratégie nationale en faveur des réfugiés qui est axée sur le rapatriement volontaire, l'intégration locale et la maintenance du statut de réfugié dans les cas exceptionnels. Il a aussi adopté, en 2015, une loi sur l'asile conforme à la Convention relative au statut des réfugiés (1951).

12. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par l'Inde, l'Angola, la République démocratique du Congo, le Luxembourg, la Slovénie, la Suède, le Bélarus, le Brésil, le Chili et le Pérou, et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat.

13. **M. Diané** (Guinée) dit que la Guinée souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. En raison des conflits armés qui ont éclaté dans les années 1990 au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire, la République de Guinée a été confrontée à un afflux massif de plus de 800 000 réfugiés, à l'égard desquels elle s'est acquittée de son devoir de solidarité. On dénombre actuellement en Guinée quelque 6 000 réfugiés et demandeurs d'asile, auxquels viennent s'ajouter 2 000 anciens réfugiés ayant choisi de s'intégrer dans la société guinéenne. S'agissant des réfugiés ivoiriens, la République de Guinée, la Côte d'Ivoire et le HCR réengageront dès que possible le processus de rapatriement volontaire.

14. **M. Kará** (République tchèque) dit que la République tchèque souscrit à la déclaration faite au nom de l'UE. Son pays joue et entend continuer de jouer un rôle actif dans l'autonomisation des déplacés internes, des réfugiés et des communautés d'accueil, en particulier les réfugiés afghans en Iran et au Pakistan, ainsi que les réfugiés palestiniens au Moyen-Orient. La République tchèque mène également des initiatives en faveur des pays des Balkans occidentaux, de la Géorgie et de l'Ukraine. S'agissant des conflits en Syrie et en Iraq, la République tchèque collabore activement avec le HCR. Depuis 2015, elle a contribué à l'électrification et à l'isolation thermique des camps de Zaatar, d'Ashti et de Kawergosk, à hauteur de 3 500 000 dollars. En outre, elle a mis en place, en collaboration avec le HCR, un programme qui vise à permettre aux Syriens réfugiés en Jordanie d'étudier dans une université tchèque, lequel s'ajoute aux efforts qu'elle

déploie pour offrir un accès à l'éducation aux enfants des camps de réfugiés de Jordanie, des communautés locales du Liban et des régions syriennes dévastées par la guerre. Elle a aussi collaboré avec le HCR dans le cadre de programmes d'admission et de réinstallation.

15. **M. Majawar** (Yémen) dit que le Yémen se trouve dans une situation exceptionnelle marquée par les attaques des milices houthis de l'ancien Président Saleh, qui refusent les propositions de paix en dépit des recommandations faites par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed. À cause de ces milices, qui assiègent les villes, la situation économique, sécuritaire et humanitaire du Yémen s'est très fortement dégradée. En effet, plus de 80 % de la population, soit 21 millions de personnes, ont besoin d'une aide humanitaire urgente. En outre, le Yémen compte plus de 3 millions de personnes déplacées. Le Gouvernement salue l'appui que lui apporte la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et le Groupe des 18 en vue de rétablir la paix et de garantir la sécurité.

16. Malgré les difficultés qu'il rencontre, le Yémen accorde depuis plus de vingt ans le statut de réfugié aux Somaliens. On dénombre aussi au Yémen environ 250 000 personnes enregistrées auprès du HCR, qui sont principalement originaires de l'Éthiopie, de l'Iraq, de la Syrie ou de différentes régions du Yémen. Le nombre de migrants, de demandeurs d'asile et de réfugiés originaires de la Corne de l'Afrique s'élève à 750 000. Le Gouvernement a mis en œuvre des programmes d'aide aux réfugiés dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi. De plus, il apporte une assistance à 61 000 migrants clandestins originaires de la Corne de l'Afrique.

17. **M. Cabral** (Portugal) dit que malgré ses contraintes budgétaires, le Portugal n'épargne aucun effort pour contribuer à résoudre les problèmes que tous les pays européens rencontrent en raison des conflits actuels. Dans le cadre de la réponse commune de l'UE à la crise actuelle, le Portugal s'est engagé à transférer et à réinstaller 4 486 personnes, dont plusieurs centaines sont déjà arrivées sur son territoire. De plus, par solidarité envers les pays européens davantage touchés par les flux migratoires, le Portugal est disposé à accueillir 5 800 personnes supplémentaires. M. Cabral ajoute que l'ancien Président du Portugal, M. Jorge Sampaio, s'est employé à faciliter la poursuite des études des réfugiés syriens dans le cadre de la Plateforme mondiale pour les étudiants syriens. Il encourage par ailleurs les pays à verser davantage de fonds en faveur des opérations du HCR en Afrique, qui sont financées à moins de 20 %, et appelle l'attention de la communauté internationale sur le retrait de nationalité qui, bien que contraire au droit à une nationalité, est prévu par la législation de certains pays.

18. **M. Alghunaim** (Observateur du Koweït) dit que, depuis le début de la crise syrienne, le Koweït offre aux Syriens toute l'aide nécessaire et qu'il a accueilli plus de 130 000 Syriens, notamment aux fins de regroupement familial. Il a également apporté une aide aux réfugiés et aux déplacés irakiens à travers de nombreuses activités de secours, ainsi qu'une assistance aux pays frappés par des catastrophes naturelles. Il renouvelle son soutien au HCR, le remercie pour ses efforts inlassables et appelle au partage des coûts.

19. **M^{me} Rodriguez Mancia** (Observatrice du Guatemala) dit que le Guatemala souscrit à la déclaration faite par le Brésil au nom d'un groupe de pays et qu'il prend note avec satisfaction des informations actualisées sur les opérations du HCR aux Amériques. Le Guatemala demande au HCR de l'aider à améliorer les conditions d'accueil au centre de Tecún Umán, situé dans le Département de San Marcos, à la frontière avec le Mexique, notamment en ce qui concerne les enfants et les adolescents. Évoquant la Déclaration d'action de San José axée sur les réfugiés et déplacés du Triangle du Nord de l'Amérique centrale, adoptée en juillet 2016, l'oratrice insiste sur l'esprit de solidarité, la collaboration et le partage des responsabilités en matière migratoire. Elle demande à la communauté internationale de répondre à l'appel supplémentaire de fonds lancé par le HCR en juin 2016 pour traiter de la question du déplacement depuis et vers les pays d'Amérique centrale et

aider les autorités des pays d'origine, de transit, de destination et d'asile à utiliser les mécanismes de protection, d'accueil et de renvoi, et à mener des activités de sensibilisation, afin de parvenir à des solutions durables.

20. **M. Klymenko** (Observateur de l'Ukraine) dit que l'Ukraine souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et qu'elle apprécie l'aide humanitaire vitale apportée aux déplacés suite à l'agression russe. Avec plus de 1,7 million d'habitants du Donbass et de Crimée enregistrés comme déplacés, dont 170 000 enfants, l'Ukraine est le pays européen où le nombre de déplacés est le plus élevé. Malgré tous les efforts qu'elle déploie, elle a de toute évidence besoin d'une aide humanitaire accrue de la part de la communauté internationale, aide dont elle dépend, ainsi que d'un soutien financier, qui passe par un financement suffisant du plan d'aide humanitaire pour l'Ukraine mené par l'ONU et des programmes du HCR. La situation en Crimée occupée demeure très difficile et doit être suivie de très près par la communauté internationale. Par ailleurs, il est indispensable de créer un mécanisme permettant de traduire en justice un État qui ne respecte pas le droit international et les libertés fondamentales en contraignant les civils à fuir, ainsi qu'un cadre international contraignant de protection des droits des déplacés. L'Ukraine demande enfin que les engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire d'Istanbul soient tenus.

21. **M. Saleh** (Observateur de l'Iraq) dit que les besoins de l'Iraq face à la gravité des défis auxquels le pays est confronté en raison des crimes terroristes des bandes de l'État islamique (EI) sont supérieurs à ses moyens. De nombreuses mesures ont été prises pour venir en aide aux plus de 4,2 millions de réfugiés, notamment en matière de santé et d'éducation.

22. D'importants déplacements de populations sont à craindre avec la future exécution des plans militaires de libération de Mossoul, deuxième ville du pays, de l'emprise de l'EI. Des fonds seront nécessaires pour venir en aide aux populations touchées. Faute de fonds, de nombreux programmes d'aide humanitaire ont déjà dû être arrêtés.

23. L'Iraq accueille actuellement plus de 200 000 réfugiés syriens enregistrés, qui bénéficient des services essentiels.

24. **M^{me} Abdullahi Mohamud** (Somalie) rappelle que la Somalie connaît toujours l'une des situations de réfugiés prolongées les plus importantes du monde, avec 1,1 million de déplacés et près d'un million de réfugiés dans la Corne de l'Afrique. D'importantes avancées ont été réalisées au cours des dernières années grâce à l'accord tripartite, qui a permis le retour de 30 000 réfugiés du Kenya et le retour spontané de quelque 100 000 réfugiés. En outre, d'après les chiffres du HCR, environ 70 000 réfugiés somaliens ont déclaré qu'ils envisageaient de rentrer au pays.

25. Plusieurs mesures ont été prises pour offrir des solutions durables aux réfugiés, aux personnes de retour au pays et aux déplacés. Évoquant la fermeture du camp de Dadaab, au Kenya, l'oratrice dit que la Somalie demande au HCR de mettre en œuvre des projets à effet rapide qui permettront de répondre aux besoins immédiats des Somaliens qui rentreront au pays. Compte tenu des avancées que l'accord tripartite a permis d'obtenir, la Somalie demande à la communauté internationale de le maintenir en vigueur au-delà de novembre 2016.

26. La Somalie demande par ailleurs à la communauté internationale et aux partenaires de multiplier leurs efforts en vue de contribuer à la constitution d'un véritable État et à la construction de la paix en Somalie.

27. **M. Kristjánsson** (Observateur de l'Islande) rappelle que tous les pays, toutes les familles et tous les individus peuvent et doivent diffuser un message d'humanité en ces temps de souffrance humaine. L'Islande ne cesse d'accueillir un nombre croissant de réfugiés syriens, et le nombre de demandes d'asile double d'année en année. Elle apporte une aide sur le terrain en offrant un soutien financier aux organismes humanitaires opérant

en Syrie ou dans les pays voisins, ainsi qu'au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et au HCR, auxquels elle a versé des contributions supplémentaires d'un montant total supérieur à 3 millions de dollars en 2015 et 2016. L'Islande souhaite conclure un accord-cadre avec le HCR sur sa contribution à ses travaux sur le long terme.

28. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat, et insiste, de manière générale, sur l'importance de la volonté politique pour trouver des solutions.

29. **M. Aala** (Observateur de la République arabe syrienne) dit que depuis la guerre en Syrie, de nombreux Syriens ont été contraints de fuir leur pays en raison de la grave crise économique et humanitaire qui y sévit, ainsi que du terrorisme importé, alors même qu'il n'y a pas si longtemps, la Syrie était le troisième pays qui accueillait le plus de réfugiés au monde. Dans certains pays d'asile, les Syriens se heurtent à l'exploitation, au racisme, à la traite des êtres humains et au trafic d'organes, entre autres crimes. Il est important d'en être conscient si l'on veut trouver des solutions durables à cette grave crise humanitaire qui a fait de nombreux déracinés, tant à l'intérieur du pays (5 millions de Syriens sont déplacés dans leur propre pays) qu'à l'extérieur de celui-ci. Promouvoir la coopération internationale est nécessaire pour répondre aux besoins urgents de la population syrienne, mais il ne faudrait pas que les solutions temporaires prennent le pas sur la recherche de solutions durables. À cet égard, la Syrie s'attache à créer les conditions propices au retour volontaire de ses ressortissants et s'engage à adopter les mesures propres à faciliter leur rapatriement.

30. **M. Dhital** (Observateur du Népal) dit que le Népal a toujours réservé un accueil généreux aux réfugiés venus s'y installer, en dépit des ressources limitées dont il dispose. Depuis plus de deux décennies, le Népal accueille des milliers de réfugiés bhoutanais. Lorsque l'exil et les migrations sont causés par l'homme, il est de la responsabilité du pays dont les réfugiés et les migrants proviennent d'y remédier. En l'occurrence, et en dépit de la bonne volonté affichée par le Népal, le Bhoutan ne met pas en œuvre les décisions arrêtées pour faciliter le retour de ses ressortissants, raison pour laquelle le processus stagne. Tout en appréciant les efforts déployés par certains pays développés pour permettre la réinstallation des réfugiés bhoutanais dans un pays tiers, le Népal croit fermement que leur rapatriement librement consenti, et ce dans des conditions de dignité et de sécurité, demeure la seule solution viable.

31. **M. Reaich** (Nouvelle-Zélande) dit que son pays va continuer de réinstaller des réfugiés, dans le cadre de son programme de quota pour les réfugiés, et de soutenir le droit d'asile et le principe de non-refoulement. Le pays fera tout ce qui est en son pouvoir pour limiter les flux mondiaux de réfugiés en préconisant un investissement plus important, et plus rapide, dans la prévention des conflits, notamment en investissant dans le développement durable.

32. **M. Baran** (Turquie) dit que la Turquie a adopté la politique de la porte ouverte depuis le début du conflit syrien et qu'à l'heure actuelle, elle accueille la plus grande communauté de réfugiés au monde (plus de 3 millions de personnes, dont 2,7 millions de Syriens, parmi lesquels 10 % vivent dans des camps). Tous les réfugiés présents sur son sol bénéficient d'une protection spéciale et de soins de santé gratuits, et ils ont accès au marché du travail, sous certaines conditions. C'est dans le domaine de l'éducation que les principaux défis restent à relever. En effet, sur les près de 835 000 réfugiés syriens en âge d'être scolarisés présents sur le territoire, seul un peu plus d'un tiers ont accès à l'enseignement. Le pays exhorte la communauté internationale à redoubler d'efforts pour leur venir en aide et pour donner à tous les Syriens les moyens de reconstruire leur pays une fois la guerre terminée, l'objectif ultime étant, pour la Turquie, de créer les conditions propices à leur retour.

33. **M. Aryasinha** (Observateur de Sri Lanka) dit qu'au cours de ces trente dernières années, de nombreux Sri-lankais ont fui le pays, notamment en raison du conflit armé. Depuis janvier 2015, le Gouvernement s'emploie à créer les conditions propices à leur rapatriement et à leur réintégration au sein de la société. Le conflit armé a également fait de nombreux déplacés à l'intérieur du pays, situation à laquelle le Gouvernement essaie coûte que coûte de remédier. Dans le cadre de ses efforts en faveur de la réconciliation et de la paix, ce dernier s'emploie ainsi à réinstaller les familles qui vivent toujours dans des camps. Il a en outre adopté, le 16 août 2016, une politique nationale sur les solutions durables en matière de déplacements causés par les conflits. En tant que pays de destination pour les populations déplacées des pays voisins, Sri Lanka reste déterminée à travailler, aux côtés du HCR, sur les questions les concernant. Le pays a également su traiter la question de l'apatridie de façon globale, et les initiatives qu'il a mises en place – notamment par des modifications de la loi sur la citoyenneté en vue de traiter la question de l'apatridie chez les populations d'origine tamile et indienne – lui ont valu d'être montrée en exemple par le HCR.

34. **M. Razafitrino** (Madagascar) dit que Madagascar souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. En tant que membre du Groupe de pilotage de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, Madagascar considère qu'il est important que tous les États et les groupes régionaux adoptent des mesures efficaces pour prévenir ces phénomènes et être en mesure de prendre les devants lorsqu'ils se produisent.

35. **M. Rizzo Alvarado** (Observateur du Honduras) dit que le Honduras souscrit à la Déclaration du Brésil. Près de 120 000 Honduriens ont déjà été rapatriés depuis les États-Unis et le Mexique au Honduras, qu'ils avaient quitté en raison des graves problèmes dans la région du Triangle Nord de l'Amérique centrale, du fait du narcotrafic notamment. Le Honduras s'emploie à améliorer leurs conditions de vie et a d'ailleurs signé avec le HCR, en juillet 2016, un accord à cette fin. Le Honduras est également en butte à certaines difficultés du fait qu'il est un pays de transit et de destination. En plus des 174 000 déplacés que compte le pays, environ 26 000 déplacés en provenance de Cuba, de Haïti et du continent africain sont présents sur le territoire. Le Honduras s'emploie à leur apporter l'assistance dont ils ont besoin dans les centres de prise en charge pour migrants en situation irrégulière.

36. **M. Bagoro** (Observateur du Burkina Faso) dit que le Burkina Faso souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Burkina Faso s'efforce d'améliorer les conditions de vie des milliers de réfugiés (environ 32 000 au 31 août 2016) et requérants d'asile présents sur son territoire. C'est ainsi que, depuis le 5 août 2014, il a commencé à délivrer aux réfugiés des cartes d'identité biométriques, initiative qui, à ce jour, a permis à 7 000 réfugiés d'obtenir des papiers d'identité. Le Burkina Faso s'efforce également de mettre en œuvre l'accord tripartite sur le rapatriement volontaire des réfugiés maliens, conclu avec le HCR et le Mali le 9 janvier 2015. En attendant qu'un rapatriement volontaire soit organisé à leur intention, les réfugiés maliens ont la possibilité de retourner dans leur pays au moyen d'une procédure de rapatriement facilité. Par ailleurs, le processus de ratification de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie est en bonne voie, ce qui témoigne des efforts accomplis par le pays pour combattre l'apatridie.

37. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Les mots ne suffisent pas pour décrire l'ampleur des préoccupations que suscite le sort des civils syriens, soumis à une violence quotidienne. Il est plus que nécessaire de trouver une solution politique au conflit, sans quoi les plus de 12 millions de déracinés syriens continueront de subir les affres de la guerre, en dépit des mesures prises pour leur porter assistance. Le Haut-Commissaire remercie à cet égard la Turquie d'accueillir le plus grand nombre de déplacés au monde et prend bonne note de son désir de faire de l'éducation des réfugiés syriens une question d'ordre prioritaire.

La séance est levée à 13 heures.